

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 14 (1906)
Heft: 6

Vereinsnachrichten: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce mémoire, qui vient combler une lacune, est appelé à rendre de réels services à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Europe centrale pendant le haut Moyen-Age.

J. C.

CHARLES IV DANS LA SUISSE ROMANDE

En 1365 l'empereur Charles IV se rendit à Avignon auprès du pape Urbain V. Le voyage qu'il fit à travers les terres de la maison de Savoie, et les avantages qu'en retira le comte Vert, viennent d'être étudiés avec grand soin dans un mémoire que M. le Dr D. Muratore a présenté à l'Académie des sciences de Turin, le 18 février 1906, sous ce titre : *L'imperatore Carlo IV nella terra sabande nel 1365 e il vicariato imperiale del Conte Verde* (Mémoires de l'Académie, 2^e série, tome 56).

Le jeune et sympathique docteur, bien connu de la plupart des Suisses qui sont venus aux archives de Turin dans ces dernières années, suit jour par jour le voyage, aller et retour, à travers la Suisse romande. Son travail est donc non seulement une excellente page d'histoire générale, fort bien documentée, mais aussi une utile contribution à notre histoire nationale.

A signaler quinze documents publiés in-extenso en appendice, entre autres un diplôme de Charles IV au chapitre de Lausanne, du 12 mai 1365, et une lettre du même aux évêques de Lausanne, Genève, Sion, etc., donnée à Berne, le 24 juin 1365.

M. BESSON.

Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie

Séance du 5 mai 1906, à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne.

Sous la présidence de M. A. de Montet puis de M. Mottaz, la Société a entendu trois communications :

LE CHATEAU DE CHAMPVENT. — M. V.-H. *Bourgeois* a lu sur ce château une étude archéologique qui formera un chapitre de l'ouvrage intitulé *Au Pied du Jura* dont il est l'auteur et qui paraîtra sous peu. Restauré immédiatement après l'incendie allumé par les Suisses, lors de la bataille de Grandson, le manoir de Champvent est un des édifices historiques les mieux conservés. Il fut bâti, non par la reine Berthe, comme on l'a cru longtemps, mais trois cents ans plus tard, soit au XIII^e siècle, par Henri de Grandson. Les parties les plus intéressantes en sont le donjon, la tour Bayard ou des Archives et la chapelle, où se trouvent des peintures murales très remarquables. Les murs du donjon, ou tour principale, mesurant 4 mètres d'épaisseur au rez-de-chaussée et encore 3 m. 60 aux

deux tiers de sa hauteur. Champvent fut longtemps la propriété des nobles de Vergy.

U. E. DU PLESSIS, à propos de cette communication, fait part de quelques recherches sur la famille des Vergy, seigneurs de Champvent. Il rappelle la « lamentable légende » de Gabrielle de Vergy, qui, dans un grand dîner, se vit servir et mangea le cœur de son amant Gontran de Coucy, mort aux Croisades. M. du Plessis a retrouvé un certain nombre de poèmes contant l'histoire de la châtelaine de Vergy ; il en cite quelques-uns.

M. Auguste BURNAND, pasteur, a retrouvé dans des papiers de famille un dossier reconstitué par son arrière-grand-père le colonel François-Louis-Benjamin Burnand, de Moudon, ayant trait au « goûter de La Baumaz », une de ces réunions en corrélation avec le banquet de Rolle et celui des Jordils qui eut lieu à Moudon le 14 juillet 1791 et au sujet desquels LL. EE. de Berne firent ordonner une enquête.

Ce dossier renferme d'abord un certain nombre de circulaires des conseils de nos souverains seigneurs réclamant l'enquête, des copies d'ordonnances de l'avoyer et du petit conseil, le questionnaire à remplir, l'adresse des quatre paroisses de Lavaux, la circulaire du 18 août 1791 relative à l'envoi de troupes, celle du 23 septembre aux conseils de Moudon, les mettant en demeure de répondre à l'enquête ordonnée. Puis il y a le brouillon du rapport adressé à LL. EE., brouillon abondamment raturé, où l'on constate que tous les termes en ont été mûrement pesés, et où l'on a cherché à atténuer les faits le plus possible.

Le goûter de la Baumaz réunit une dizaine de participants et parmi eux trois conseillers, le dizénier ; tous étaient d'importants personnages. Les convives s'étaient réunis à quatre heures, mais des ratures successives montrent que l'on indiqua six heures. Chacun avait apporté cinq bouteilles ; nouvelle rature : on avait apporté « du vin pour boire un verre ».

En même temps, des jeunes gens avaient tiré du canon au Champ du Gour (ce canon devient successivement un petit canon, puis des boîtes). Puis il y eut un cortège de masques, auquel prirent part une vingtaine de jeunes gens masqués de visagères en papier et affublés d'une chemise passée sur leur vêtement. Une musique précédait la mascarade, conduite par un soldat au service de France, « qui a du reste rejoint son régiment ». Un ouvrier français, « qui a quitté la localité depuis », chanta le *Ça ira* ; il était seul à connaître cette chanson. Il n'y eut pas de scandale. Le lieutenant Tacheron offrit un verre aux masques devant sa maison.

Suit la copie de la relation définitive, puis le brouillon d'un rapport complémentaire, en réponse à une nouvelle injonction de LL. EE. qui voulaient des noms.

On voit ainsi qu'un jeune Daniel Sulzer, de Winterthour, commis de boutique chez les Burnand, prit part à la mascarade. Serait-ce un des ancêtres des gros industriels de Winterthour?

LA COMMUNE DE VILLETTE. — L'histoire de l'organisation intérieure de la commune de Villette au XVI^e siècle a fourni à M. H. VORUZ, qui s'est fait connaître depuis longtemps par ses études sur cette commune, le sujet de la plus captivante des communications faites à cette séance. Le manque de place ne nous permet malheureusement pas de suivre l'auteur dans la profusion des détails inédits et savoureux qu'il a donnés sur les gouverneurs des diverses parties de l'ancienne Villette, sur les nombreux contribuables que les maigres vendanges ou la grêle empêchaient de s'acquitter de leurs redevances, sur le pillage des forêts par les bourgeois et en première ligne par le banderet et les gouverneurs, sur les assauts livrés aux « tèches » de bois d'affouage, sur les fâcheuses expériences de l'administration avec sa « tioleyre » communale, sur la première école ouverte en 1556, sur la « visitation des églises pour montrer les vices des ministres », sur les méchants usagers qu'on menace de fourrer au cachot de Cully pour leur faire « savourer » les verges, sur les arbalétriers, la chasse, les chemins, les moulins et sur bien d'autres choses encore dont le récit faisait revivre avec beaucoup de relief les vigneron de Lavaux d'il y a trois et quatre siècles. Par un décret de 1824, le Grand Conseil a démembré en six communes l'antique paroisse de Villette, pour des raisons de gestion et de finances. M. Voruz déplore cette mesure, qui lui paraît avoir dépassé le but en conduisant à un émiettement dont les communes actuelles ressentent dans bien des occasions les inconvénients.

M. E. DU PLESSIS, parlant du *Dictionnaire historique et archéologique vaudois* que se propose d'éditer la librairie Rouge & Cie, a demandé à la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie de le prendre sous son patronage moral.

Après un échange de vues auquel ont pris part MM. Albert de Montet, du Plessis, Eug. Delessert et Eug. Mottaz, la proposition de M. du Plessis a été adoptée. Le comité a été chargé de l'étudier de plus près et de la présenter à la prochaine assemblée.

